

DEMANDE DE RACCORDEMENT

Nom : Prénom :
Rue : N° :
NPA : Localité :
Téléphone : Mobile :
Reçu le : Retour le :

Propriétaire de l'immeuble

Rue N° :
NPA : Localité :
Parcelle : ECA :

Demande le raccordement de l'immeuble précité au réseau de distribution par câbles de Télévision, radio, internet et téléphonie de VOénergies, aux conditions suivantes :

1. Dans le cadre de la souscription à un abonnement BLI BLA BLO «Beaucoup» ou «A la folie» pour une durée minimum de 3 ans, le forfait de raccordement de CHF 1'100.- par immeuble (TVA 7.7% en sus.) ne sera pas perçu. En cas de résiliation anticipée du contrat, la différence entre les mois perçus et le montant de l'abonnement sera à la charge du client.
2. Le raccordement fournit l'énergie de 2 prises de base sans amplificateur. Si l'installation technique nécessite la pose d'un amplificateur (nombre de prises) ce dernier sera à la charge du propriétaire.
3. Le cas échéant, VOénergies sera autorisée à poser gratuitement le tube nécessaire au raccordement dans toute fouille ouverte sur la propriété.
4. L'installation de distribution intérieure du bâtiment est à la charge du propriétaire.
5. L'installation intérieure sera obligatoirement exécutée par un installateur agréé. Ce dernier n'entreprendra les travaux qu'après avoir soumis la demande d'installation ad hoc et reçu l'approbation de VOénergies.
6. VOénergies pourra refuser le raccordement au réseau câblé si l'installation intérieure n'est pas conforme aux prescriptions.
7. Seule VOénergies est habilitée à procéder à un raccordement sur son point d'introduction.
8. La taxe de raccordement de CHF 1'100.00 HT peut-être exigible dès l'établissement de la présente demande, hors point 1.

Taxe de raccordement gratuite à la conclusion d'un abonnement BLI BLA BLO Beaucoup ou A la folie pour 3 ans

Nbre. d'appartement : Prise supp :

Installateur :

Lieu et date:.....

Signature :

